



Pompes Funèbres KAIM

55 Rue du 4 Aout 1789
69100 Villeurbanne
Tél : 04 78 93 74 29
Email : pfkaim-pompesfunebres@yahoo.fr
Site Internet : <https://pompesfunebreskaim.com/>
Habilitation : 22.69.0424
SIRET : 50525962200031

Devis n° DGBL250046

Dossier n° DS00532780

Devis établi le 29/01/2025, valable 1 mois.

Votre conseiller : Henri KAIM

MAIRIES

Lien de parenté avec le défunt : Autre personne morale

Compte client : 4110455732

Obsèques de né le à et décédé le à l'âge de ans , à

Services

En application de la réglementation funéraire l'article R.2223-29 du CGCT prévoit que seules les prestations suivantes sont obligatoires : la housse mortuaire en cas de transport avant mise en bière, et dans tous les cas le cercueil, ses poignées, sa plaque d'identité et sa cuvette étanche, à l'exclusion de ses accessoires intérieurs et extérieurs, ainsi que soit les opérations d'inhumations, soit les opérations de crémations et l'urne cinéraire ou cendrier. En fonction des circonstances ou des causes du décès, du mode de transport et des modalités de l'inhumation ou de la crémation, les prestations obligatoires incluent également le véhicule de transport de corps avant ou après mise en bière, le cercueil hermétique muni d'un filtre épurateur.

Désignation	T V A	Prix TTC des prestations courantes	Prix TTC prestations complémentaires optionnelles	Frais avancés pour le compte de la famille
1. Préparation / organisation des obsèques				
Démarches et formalités administratives	20%	450,00		
3. Cercueil et accessoires				
Capiton	20%		85,00	
• PREMIER PRIX CAPITON SIMPLE				
Emblème religieux	20%		15,00	
Plaque d'identité, apposée sur le cercueil	20%	60,00		
5. Transport du défunt après mise en bière (avec cercueil), pour convoi vers le cimetière, le crématorium ou tout autre lieu				
Véhicule funéraire (corbillard ou véhicule de cérémonie ou fourgon mortuaire)	10%	550,00		
6. Cérémonie funéraire				
Service porteurs	0%	480,00		
• Nombre : 4				
7. Inhumation / Exhumation				
Creusement et comblement de fosse #	20%	790,00		
• PRIX CREUSEMENT SELON PROFONDEUR DE LA CONCESSION				
TOTAL TTC		2 330,00 €	100,00 €	0,00 €

* Articles obligatoires par la législation

Articles obligatoires par la réglementation, selon la situation

TVA%	Base TVA	Montant TVA
0%	480,00	0,00
10%	500,00	50,00
20%	1 166,67	233,33

Total HT	2 146,67 €
TOTAL TVA	283,33 €
Total TTC	2 430,00 €

Nous vous informons de votre droit d'inscription à la liste d'opposition pour le démarchage téléphonique sur Bloctel : <https://www.bloctel.gouv.fr/>

En cas de désaccord persistant et sous réserve des conditions de recevabilité prévues par le Code de la consommation, vous pourrez vous adresser gratuitement au Médiateur de la consommation afin de trouver une solution amiable.

Je soussigné(e) MAIRIES

☐ Accepte le présent devis prévisionnel

Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 janvier 1999, lorsque le devis est accepté, un bon de commande est alors établi et signé par le client.

Le 29/01/2025 à Villeurbanne

Signature précédée de la mention «Lu et approuvé, bon pour acceptation»